

Réseaux sociaux

Mandat	<p>Partie 1: création d'un réseau social Les élèves créent eux-mêmes un réseau social et réfléchissent à ses conditions-cadres et à ses contenus. Les résultats sont consignés sur une affiche ou un chevalet de conférence.</p> <p>Partie 2: les célébrités sur les réseaux sociaux Les élèves analysent les profils de personnes célèbres en matière de contenus du point de vue de la protection des données.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves expliquent les contenus et les objectifs qu'ils considèrent importants sur un réseau social. • Les élèves peuvent montrer les contenus douteux du point de vue du droit de la protection des données à l'aide d'un profil inconnu sur un réseau social.
Lien avec le programme scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves peuvent expliquer et utiliser de manière ciblée l'objectif de différentes formes de communication (dans le cas présent: les réseaux sociaux). • Compétence transversale: les élèves savent évaluer les opportunités et les risques liés aux technologies de l'information et de la communication (voir le Programme des gymnases du canton d'Argovie).
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> • FT «Thèmes de discussion» • Affiche ou chevalet de conférence
Forme de travail	Ensemble de la classe et travail individuel
Temps imparti	20 minutes

Informations complémentaires:

- Des informations complémentaires sur le thème «Réseaux sociaux» sont disponibles dans le dossier d'information lié à la présente série de leçons (chapitre 2.3 Réseaux sociaux et forums de chat).
- Aperçu du développement et de l'histoire des médias sociaux:
<https://www.pme-web.com/etapes-histoire-reseaux-sociaux-infographie/>,
<http://socialonline.over-blog.com/2016/01/les-reseaux-sociaux-et-son-histoire.html>
 Peut être utilisé pour introduire la leçon, afin de thématiser la naissance, le développement, voire le déclin partiel des réseaux sociaux.



Réseaux sociaux



Discussion

Imaginez-vous que vous veniez de lancer un réseau social propre. Décrivez ses lignes directrices à l'aide des thèmes de discussions suivants. Prenez note des résultats sur une affiche.

Thèmes de discussion:

- Comment s'appelle le nouveau réseau social? Quel en est le mot d'ordre/le slogan?
- Quel est l'objectif du réseau?
- Quels sont les posts/messages/contenus pouvant être téléchargés et publiés?
- Qu'est-ce qui ne peut pas être publié? Pourquoi pas?
- Quelles sont les informations pouvant/devant être divulguées par l'utilisateur pour pouvoir s'inscrire?
- Comment amenez-vous les utilisateurs potentiels à rejoindre votre réseau?
- Quelle est la différence aux réseaux existants (Instagram, Facebook, Twitter, Pinterest, Xing, etc.)?
- Existe-t-il d'autres restrictions quant à ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas?



Source d'images: Pixabay



Les réseaux sociaux en Suisse quelques chiffres:

(2017)

<https://frankr.ch/infographie-les-medias-sociaux-en-suisse-chiffres-cles-pour-2018>

ou

(2017)

<https://www.arcinfo.ch/articles/lifestyle/techno-et-sciences/reseaux-sociaux-les-jeunes-suissees-preferent-snapchat-et-instagram-a-facebook-722021>



les célébrités sur les réseaux sociaux



Recherche

Analysez le profil d'une personne célèbre (du monde du sport, de la musique, du cinéma, de la scène politique, etc.) sur un réseau social existant (Facebook, Instagram, Twitter, Xing, etc.).

Que peut-on déterminer du point de vue de la protection des données?
Notez vos constatations ci-dessous:

Personne analysée:

Constatations:
.....
.....
.....
.....

Personne analysée:

Constatations:
.....
.....
.....
.....

Personne analysée:

Constatations:
.....
.....
.....
.....



Solutions possibles et commentaires

Réseaux sociaux

- Solutions individuelles des élèves
- Les élèves doivent «structurer» leur réseau social comme bon leur semble afin qu'il reflète ce qu'ils apprécient, utilisent et ce qui leur manque sur les réseaux sociaux existants.

les célébrités sur les réseaux sociaux

- Solutions individuelles des élèves
- A l'aide des informations trouvées, les élèves doivent discuter des limites prévues par la législation sur la protection des données, (également) dépassées par les personnalités sur les réseaux sociaux, et la mesure dans laquelle ces personnes divulguent de manière irréfléchie des informations pouvant leur porter préjudice.
Les tweets du président des Etats-Unis, Donald Trump, s'étant révélés incorrects ou délicats du point de vue juridique après leur publication, peuvent être montrés à titre d'exemple.



Exemple:

Source: Twitter.com @realDonaldTrump